Université de Paris

PROCES - VERBAL DES RESULTATS DES DEPOUILLEMENTS RELATIFS AUX ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU COMITE TECHNIQUE, A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT ET A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS D'UNIVERSITE DE PARIS

Scrutin du 3 décembre 2019

La présidente d'Université de Paris,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université de Paris et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté n°2019-17 du 4 octobre 2019 relatif à l'organisation des élections des instances représentatives des personnels d'Université de Paris ;
Vu l'arrêté n°2019-24 du 30 octobre 2019 relatif à la recevabilité des candidatures aux élections des instances représentatives des personnels d'Université de Paris ;
Vu l'ensemble des procès-verbaux de résultats du scrutin du 3 décembre 2019.

Les résultats du scrutin du 3 décembre 2019 sont les suivants :

ARTICLE 1 - COMITE TECHNIQUE (CT)

Sièges de titulaire à pourvoir :	10 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	9688
Nombre / pourcentage de votants :	1309 / 13,51%
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	43
Suffrages valablement exprimés :	1266
Quotient électoral :	126,6

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « FSU »	461	3	1	4
Liste « SNPTES »	250	1	1	2
Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »	337	2	1	3
Liste « SGEN-CFDT »	218	1	0	1

ARTICLE 2 - COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT (CPE)

	Au titre du collège ITRF catégorie A
Sièges de titulaire à pourvoir :	3 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	540
Nombre / pourcentage de votants :	230 / 42,59 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	7
Suffrages valablement exprimés :	223
Quotient électoral :	74,33

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « SGEN - SNASUB »	126	1	1	2
Liste « SNPTES »	55	0	1	1
Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »	42	0	0	0

	Au titre du collège ITRF catégorie B
Sièges de titulaire à pourvoir :	3 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	409
Nombre / pourcentage de votants :	170 / 41,56 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	6
Suffrages valablement exprimés :	164
Quotient électoral :	54,67

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « SGEN - SNASUB »	57	1	0	1
Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »	47	0	1	1
Liste « SNPTES »	60	1	0	1

	Au titre du collège ITRF catégorie C
Sièges de titulaire à pourvoir :	3 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	560
Nombre / pourcentage de votants :	198 / 35,36%
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	14
Suffrages valablement exprimés :	184
Quotient électoral :	61,33

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »	77	1	0	1
Liste « SGEN - SNASUB »	44	0	1	1
Liste « SNPTES »	63	1	0	1

	Au titre du collège AENES catégorie B
Sièges de titulaire à pourvoir :	2 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	72
Nombre / pourcentage de votants :	39 / 54,17 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	6
Suffrages valablement exprimés :	33
Quotient électoral :	16,50

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »	33	2	0	2

	Au titre du collège AENES catégorie C
Sièges de titulaire à pourvoir :	2 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	139
Nombre / pourcentage de votants :	55 / 39,57%
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	8
Suffrages valablement exprimés :	47
Quotient électoral :	23,50

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »	47	2	0	2

	Au titre du collège des personnels de bibliothèques catégorie A
Sièges de titulaire à pourvoir :	2 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	56
Nombre / pourcentage de votants :	39 / 69,64 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages valablement exprimés :	38
Quotient électoral :	19,00

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « SGEN - SNASUB »	38	2	0	2

	Au titre du collège des personnels de bibliothèques catégorie B
Sièges de titulaire à pourvoir :	2 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	58
Nombre / pourcentage de votants :	39 / 67,24 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	39
Quotient électoral :	19,50

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »	20	1	0	1
Liste « SGEN – SNASUB »	19	0	1	1

	Au titre du collège des personnels de bibliothèques catégorie C
Sièges de titulaire à pourvoir :	2 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	72
Nombre / pourcentage de votants :	31/ 43,06 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages valablement exprimés :	28
Quotient électoral :	14,00

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »	28	2	0	2

ARTICLE 3 - COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS (CCPAC)

	Au titre du collège Enseignants Chercheurs
Sièges de titulaire à pourvoir :	4 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	847
Nombre / pourcentage de votants :	4 / 0,47%
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages valablement exprimés :	4
Quotient électoral :	1,00

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « SGEN-CFDT »	0	0	0	0
Liste « SNPTES »	0	0	0	0
Liste « FSU »	2	2	0	2
Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »	2	2	0	2

	Au titre du collège BIATSS catégorie A
Sièges de titulaire à pourvoir :	3 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	300
Nombre / pourcentage de votants :	50 / 16,67 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	4
Suffrages valablement exprimés :	46
Quotient électoral :	15,33

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « FSU »	16	1	0	1
Liste « FO ESR -CGT FERC SUP »	11	0	1	1
Liste « SGEN – CFDT »	13	0	1	1
Liste « SNPTES »	6	0	0	0

	Au titre du collège BIATSS catégorie B
Sièges de titulaire à pourvoir :	2 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	147
Nombre / pourcentage de votants :	35 / 23,81 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages valablement exprimés :	33
Quotient électoral :	16,50

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « FSU »	8	0	1	1
Liste « FO ESR -CGT FERC SUP »	14	0	1	1
Liste « SGEN – CFDT »	7	0	0	0
Liste « SNPTES »	4	0	0	0

	Au titre du collège BIATSS catégorie C
Sièges de titulaire à pourvoir :	2 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	121
Nombre / pourcentage de votants :	28 / 23,14%
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages valablement exprimés :	25
Quotient électoral :	12,50

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « FSU »	3	0	0	0
Liste « FO ESR -CGT FERC SUP »	16	1	1	2
Liste « SGEN - CFDT »	3	0	0	0
Liste « SNPTES »	3	0	0	0

ARTICLE 4 - La présidente et le directeur général des services préfigurateur d'Université de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 6 décembre 2019

La présidente



Christine CLERICI

Transmis au rectorat le : 06 DEC. 2019
Affiché le : 06 DEC. 2019